Direction départementale des territoires

DDT-SAER 2025125-0001 - Arrêté du 5 mai 2025 portant renouvellement de la composition du bureau de l'association foncière de remembrement de CHESSY LES PRES

recueil n°070 du 07/05/2025



Direction départementale des territoires de l'Aube

Arrêté n° DDT-SAER 2025 125 - 0001 portant renouvellement de la composition du bureau de l'association foncière de remembrement de CHESSY LES PRES

Le Préfet de l'Aube

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural ancien, notamment les chapitres III des titres III des livres 1 (parties législatives et réglementaires) relatifs aux associations foncières et son article R133-3 dans sa version issue du décret n° 92-1290 du 11 décembre 1992 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 05 mars 2025, nommant M. Jean-Christophe CHOLLEY, directeur départemental des territoires de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2025069-0001 du 10 mars 2025 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Jean-Christophe CHOLLEY, directeur départemental des territoires de l'Aube;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-DIR-2025094-001 du 04 avril 2025 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jean-Christophe CHOLLEY, directeur départemental des territoires de l'Aube;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2424 du 16/04/1975 constituant l'association foncière de remembrement de CHESSY LES PRES ;

Vu la délibération du conseil municipal de CHESSY LES PRES du 14 avril 2025 ;

Vu les propositions de la Chambre d'Agriculture du 28 avril 2025 ;

Considérant que le mandat des membres du bureau arrivera à expiration le 07 juin 2025 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: outre les membres de droit que sont le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, et le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'association foncière de remembrement de CHESSY LES PRES comprend dix membres désignés par moitié par le conseil municipal de CHESSY LES PRES et par moitié par la chambre d'agriculture de l'Aube:

Membres désignés par le conseil municipal	Membres désignés par la chambre d'agriculture
M. BOSSUAT Jean-Paul M. GODIN Benoit M. PRESTAT Olivier M. GUILLOT Alain M. RAGNET Thierry	M. GIBIER Didier M. MAILLOT Francis M. MOUTON Joël M. PALVACIER Bruno M. HENNEQUIN Olivier

Direction départementale des territoires - 1, boulevard Jules Guesde CS 40769 – 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 46 20 25 www.aube.gouv.fr

Ces membres sont désignés pour six ans du 07 juin 2025 au 07 juin 2031

..../...

<u>Article 2</u>: M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, M. le directeur départemental des territoires, M. le Maire de CHESSY LES PRES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié aux membres désignés du bureau par les soins du maire, à Mme la directrice départementale des finances publiques et à M. le président de la chambre d'agriculture.

Troyes, le 0 5 MAI 2025

Pour le préfet, par délégation, le directeur départemental des territoires, par subdélégation le chef du service agriculture et espace rural,

Laurent BOULLANGER